

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2024.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

(En dinars)

LIBELLES	DEUXIEME TRIMESTRE 2024	DEUXIEME TRIMESTRE 2023	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2024 AU 30/06/2024	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2023 AU 30/06/2023	31/12/2023
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	560 265 093,430	521 075 812,556	1 126 830 382,316	1 056 608 078,572	2 156 457 797,743
* Intérêts	364 624 864,800	345 898 982,389	732 994 915,784	678 107 387,872	1 412 715 761,682
* Commissions en produits	70 527 652,232	62 936 814,288	136 081 012,311	124 642 857,087	260 511 350,097
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	125 112 576,398	112 240 015,879	257 754 454,221	253 857 833,613	483 230 685,964
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	205 609 294,122	186 118 406,526	404 788 565,536	364 393 751,075	759 585 619,760
* Intérêts encourus	204 380 903,043	184 846 344,026	402 519 915,589	361 952 469,408	753 040 856,948
* Commissions encourues	1 228 391,079	1 272 062,500	2 268 649,947	2 441 281,667	6 544 762,812
* Autres charges					
3- Produit Net Bancaire	354 655 799,308	334 957 406,030	722 041 816,780	692 214 327,497	1 396 872 177,983
4- Autres produits d'exploitation	3 181 483,262	3 165 825,079	6 301 977,977	6 172 616,990	12 692 358,151
5- Charges opératoires, dont :	155 065 963,738	143 042 645,723	304 047 431,621	275 894 255,698	564 300 538,454
* Frais de personnel (*)	87 934 574,380	77 449 441,213	172 472 091,848	150 972 822,775	296 870 924,770
* charges générales d'exploitation (*)	67 131 389,358	65 593 204,510	131 575 339,773	124 921 432,923	267 429 613,684
6- Structure du portefeuille :	-	-	5 145 775 217,166	4 462 005 593,283	4 675 106 887,453
* Portefeuille-titres commercial	-	-	26 047 568,002	30 394 120,274	25 636 906,996
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	5 119 727 649,164	4 431 611 473,009	4 649 469 980,457
7- Encours des crédits nets	-	-	12 233 312 277,324	11 994 718 655,538	12 442 377 885,843
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	18 958 490 771,812	17 655 954 954,251	18 802 457 696,994
* Dépôts à vue	-	-	9 043 567 534,594	8 770 296 753,778	9 441 351 922,464
* Dépôts d'épargne	-	-	9 914 923 237,218	8 885 658 199,473	9 361 105 774,530
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	844 563 350,526	742 070 948,787	859 805 961,359
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	768 101 276,341	663 022 239,338	780 304 733,727
* Ressources spéciales	-	-	76 462 074,185	79 048 709,449	79 501 227,632
10- Capitaux propres	-	-	1 868 256 274,989	1 750 442 478,696	1 867 919 491,921

(*) les données du premier semestre 2023 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité

FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2024

La BIAT a clôturé le 1^{er} semestre de l'année 2024 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 722,0MD, en accroissement de 4,3% par rapport à fin juin 2023. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :**

- ⇒ Une marge en intérêts de 330,5MD (45,8% du PNB) ;
- ⇒ Une marge sur commissions de 133,8MD (18,5% du PNB) ;
- ⇒ Des revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et des opérations financières de 257,8MD (35,7% du PNB).

⇒ **Des charges opératoires de 304,0MD, marquant une évolution de 10,2% avec un coefficient d'exploitation de 42,1% contre 39,9% au 30/06/2023.**

⇒ **Des encours de dépôts de 18 958,5MD, en accroissement de 7,4% avec une évolution des dépôts à vue et des dépôts d'épargne respectivement de 3,1% et 12,6% ;**

⇒ **Des encours de crédits nets de 12 233,3MD, en progression de 2,0%.**

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/06/2024

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la BIAT sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier semestre de l'année 2024.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2024 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaire de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-06-2024 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-06-2024 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2024 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaire arrêtés au 30-06-2024.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier semestre 2024. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2024 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de juin 2024. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/06/2024.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier semestre 2024, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2023 que celles relatives à l'année 2024.

Les charges opératoires au titre du premier semestre 2023, qui englobent notamment les frais de personnel ainsi que les charges générales d'exploitation, ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Hormis ces retraitements, les données relatives à l'année 2023 sont conformes à celles publiées en 2023 dans le cadre des Etats Financiers Intermédiaires du premier semestre 2023.

II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier semestre 2024 à 1 126 830 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaire sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 404 789 mD au titre du premier semestre 2024.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées, des titres en portage et des fonds gérés.

Ces encours des titres sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits nets

Ce poste est composé des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en net, c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et des agios réservés et des provisions constituées sur les créances.

5. Les encours des dépôts

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes y rattachées.

7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2023 et au 30/06/2024 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2023 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 26/04/2024.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier semestre 2023 et du premier semestre 2024 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.